

2 Débats

En Palestine, diviser pour mieux régner

OPINION

Le désenregistrement récent de plusieurs ONG internationales agissant en Palestine, dont Médecins du Monde, est un signal d'alarme. Il rappelle, avec une acuité brutale, combien il devient difficile d'exercer une action humanitaire conforme au droit international. Non seulement ce droit est fragilisé, mais celles et ceux qui s'efforcent de le faire respecter sont désormais placés face à un dilemme intenable.

Les autorités israéliennes, en tant que puissance occupante, exigent des organisations humanitaires qu'elles transmettent les listes nominatives de leurs collaborateurs locaux. Une demande lourde de conséquences, formulée sans aucune garantie quant à l'usage qui pourrait être fait de ces informations. Accepter, ce serait prendre le risque d'exposer nos équipes. Refuser, ce serait compromettre l'accès aux populations et, à terme, priver des milliers de Palestiniens de soins vitaux.

Ce chantage administratif place les ONG devant un choix impossible: continuer à sauver des vies au prix du silence, ou dénoncer publiquement les entraves au droit international humanitaire au risque de voir leurs activités suspendues. Derrière ce dilemme cornélien, il ne s'agit pas d'un simple désaccord technique. Il s'agit d'un principe fondamental: la protection des acteurs humanitaires et de leurs patients. C'est précisément pour cette raison qu'un collectif d'ONG a saisi cette semaine la Cour suprême israélienne afin de contester ces désenregistrements.

Au-delà de nos propres organisations, un autre mouvement se dessine. A travers les restrictions administratives, les pressions politiques et la mise à l'écart progressive d'acteurs indépendants, c'est le risque d'un paysage humanitaire profondément remodelé qui apparaît. A Gaza, l'espace



ANTOINE LISSORGUES
DIRECTEUR ADJOINT
DE MÉDECINS DU MONDE SUISSE

Ce n'est pas un problème de sécurité. C'est une bataille idéologique et politique

civique se réduit dangereusement. Les voix critiques, celles qui documentent, qui témoignent, qui refusent de se taire, semblent peu à peu poussées vers la sortie. A leur place, pourraient s'imposer des entreprises privées ou des structures humanitaires jugées plus «compatibles» avec certains agendas politiques. Une aide plus contractualisée, plus technocratique, moins indépendante. Moins dérangeante.

La stratégie est redoutablement efficace. En exigeant ces informations sensibles, les autorités ont réussi à semer le doute, parfois même la discorde, au sein du tissu humanitaire international. Si la majorité des organisations ont su maintenir une position commune en refusant de transmettre ces listes, il y a eu des moments de doute pour certaines. La pression est immense. Elle agit autant sur les directions que sur les équipes de terrain, dont certaines, épuisées par des années de crise,

se disent prêtes à consentir à ces exigences pour continuer à travailler. Mais la question dépasse le consentement individuel. Elle touche à l'essence même de l'action humanitaire. Les autorités disposent probablement déjà d'une grande partie des informations qu'elles réclament. Ce n'est donc pas un problème de sécurité. C'est une bataille idéologique et politique. Céder aujourd'hui sur les noms des collaborateurs, c'est ouvrir la porte à d'autres exigences demain: les identités des patients? La nature de leurs pathologies? Les données médicales les plus sensibles? Les confidences murmurées dans une salle de consultation?

Le droit international humanitaire repose sur des principes clairs: neutralité, indépendance, protection des civils et des acteurs humanitaires. Lorsqu'une puissance occupante conditionne l'accès aux soins à la remise d'informations susceptibles de mettre en danger celles et ceux qui les prodiguent, ces principes sont mis à mal. Notre travail repose aussi sur la confiance. Celle des patients qui franchissent nos portes en sachant que leurs données resteront protégées. Celle des équipes qui savent que leur organisation ne les exposera pas. Rompre cette confiance, c'est briser le cœur même de notre mission.

La stratégie est claire: fragmenter, isoler, pousser chacun à décider seul. «Diviser pour mieux régner»: l'adage ancien trouve ici une résonance contemporaine. Face à cette stratégie, l'unité des organisations humanitaires n'est pas seulement souhaitable, elle est indispensable. Car ce qui est en jeu dépasse le sort administratif de quelques ONG. C'est la capacité même de l'action humanitaire à exister sans renoncer à ses valeurs fondamentales.

Je refuse que l'on nous habitue à l'inacceptable. ■

SUR NOTRE SITE

Hyperlien

Un article ou une tribune vous fait réagir? Vous voulez prendre la parole sur l'actualité ou nous suggérer des sujets? Ecrivez-nous à hyperlien@letemps.ch. Une sélection de vos messages (1800 signes maximum) est publiée plusieurs fois par semaine en page Carnet du jour sur notre édition papier, et environ une fois par mois sur notre site.

www.letemps.ch/hyperlien

Drame de Crans-Montana, ad nauseam

CHRONIQUE



MARIE-HÉLÈNE MAUTON
ENTREPRENEUSE ET ESSAYISTE
MH.MAUTON@BLUEWIN.CH

En préambule, je tiens à préciser combien l'évènement tragique survenu à l'aube de la nouvelle année à Crans-Montana m'a touchée. Etant mère et grand-mère, j'ai compatie à l'insoutenable douleur des familles. La citoyenne en moi a déploré les manquements administratifs coupables ayant conduit au drame. En tant qu'être humain, la disparition de tant de jeunes dans la fleur de l'âge m'a semblé profondément injuste, sans compter les conditions atroces de leur mort, en un jour de fête qui plus est. Inutile donc, cher lecteur, de chercher dans les propos qui vont suivre un quelconque manque de compassion ou dureté d'âme, ni une indifférence aux malheurs d'autrui. Au contraire.

Durant la semaine succédant au drame, les familles, les autorités, les médias se montrèrent exemplaires, respectant tous les codes attendus en pareilles circonstances: effroi, douleur, empathie, solidarité. Puis, très vite, la catastrophe a été récupérée par certains acteurs et la situation a dégénéré. Les journalistes ont entrepris un travail d'investigation normalement dévolu à la justice et sans qu'il soit possible d'affirmer alors qu'elle remplissait mal son rôle. Le passé et le présent du couple Moretti, propriétaires de l'établissement où se sont déroulés les événements, ont été disséqués sur la place publique, avec des informations sans lien avec leur responsabilité dans le sinistre. Des origines corses, forcément mafieuses... Mme Moretti s'enfuyait supposément avec la caisse tandis que l'incendie faisait rage... Des montages financiers douteux... Des antécédents judiciaires pour Monsieur, des comportements patronaux inadéquats pour Madame... Cette «justice» médiatique qui jette en pâture des faits non vérifiés et désigne des coupables à la vindicte populaire contrevient à l'esprit des lois qui stipule le secret de l'instruction, le droit d'être défendu et la présomption d'innocence.

Puis ce fut le tour des avocats d'entrer dans la danse (74 gens de robe pour 263 parties civiles!) demandant, qui la récusation des procureurs soupçonnés de conflit d'intérêts ou de manque de diligence, qui l'incarcération immédiate de Jacques Moretti, et d'autres encore, la nomination de juges extérieurs au canton en raison de la proximité institutionnelle entre les acteurs impliqués - instillant le doute sur l'action des autorités. Sur le plan international, l'Italie ne s'est pas privée d'envenimer les choses en se montrant très agressive pour un pays ami. Je n'imagine pas la Suisse, pour autant qu'un de ses ressortissants ait péri sur le pont de Gênes en 2018, se comportant ainsi. N'empêche qu'aujourd'hui, on ne sait trop comment ni pourquoi les autorités judiciaires helvétiques sont désormais flanquées de procureurs italiens ayant droit de regard sur toutes les pièces de l'enquête suisse.

Puis, certains membres des familles endeuillées (pas toutes, heureusement) ont trouvé bon d'étaler leur douleur sur la place publique. A leur décharge, moult micros leur furent tendus par des journalistes que les circonstances ont transformés en paparazzi. Le comble fut atteint alors que le couple Moretti se présentait pour une audience à Sion le 12 février. Des proches furieux les soumièrent à un lynchage verbal, préférant injures et anathèmes avec force cris et lamentations. L'immense, l'indicible tristesse d'avoir perdu un enfant ne peut justifier de telles invectives, loin du recueillement et de la dignité qu'imposent les grandes douleurs.

Enfin, dans un tout autre registre, le Conseil fédéral vient d'annoncer le versement d'un subsides de 50 000 francs par victime (les morts et les blessés) sans que le citoyen comprenne vraiment pourquoi, alors que cette somme s'ajoutera aux 10 000 francs octroyés par le Valais et au fonds de 10 millions qu'il a mis sur pied. Avez-vous culpabilité? Volonté d'afficher une générosité dont nul ne saura gré à la Suisse, si indécemment riche? Dans les deux cas, on s'interroge.

Ainsi, cet évènement tellement grave qu'il aurait dû appeler chacun à la retenue et au recueillement a révélé parfois les tréfonds les plus contestables de l'âme humaine. ■

Quand la musique du fisc change selon votre état civil

MA PARTITION FÉDÉRALE

Gling-gling: ça, c'est pour les célibataires et les concubins. Pour les personnes mariées, la musique est différente: parfois gling-gling-gling, parfois juste gling. Etrange, non, que la mélodie fiscale varie selon l'état civil?

Le 8 mars, nous voterons sur l'imposition individuelle. Face aux chiffres fantaisistes qui circulent, un réflexe: s'en tenir aux données officielles de la Confédération. Elles sont claires: 50% des Suisses paieront moins d'impôts et 36% ne verront aucun changement. Autrement dit, cette réforme profite au plus grand nombre.

L'imposition individuelle met fin à une injustice qui dure depuis trop longtemps: la discrimination fiscale du mariage. Elle est négative lorsque les couples mariés paient plus d'impôts qu'en concubinage (c'est la pénalisation du mariage) et positive lorsqu'ils en paient moins grâce à leur état civil (c'est le bonus mariage). Dans les deux cas, c'est injuste. L'Etat n'a pas à récompenser ni à sanctionner les choix amoureux.

Toute réforme crée des gagnants et des perdants. Regardons les faits. Selon la Confédération, la moitié des Suisses seront financièrement gagnants. Parmi eux, de nombreux couples mariés à la retraite. A ce stade de la vie, les revenus s'équilibrent. Si on additionne deux rentes, la facture grimpe; si on les impose séparément, elle s'allège. C'est l'effet de la progressivité de l'impôt. Même logique pour les ménages aux revenus inégaux. Additionné au revenu principal, le second salaire est lourdement taxé. Imposé seul, il le sera à peine. Résultat: avec la réforme, le revenu net du ménage augmente, tout comme le pouvoir d'achat de la famille. Mais l'enjeu est aussi social. Le second revenu est souvent celui des femmes. Aujourd'hui, 60% des femmes mariées travaillent à temps partiel. Taxer leur revenu individuellement, c'est arrêter



ESTELLE REVAZ
VIOLONCELLISTE, CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/GÉ)

L'Etat doit être neutre et le fisc n'a pas à orienter les choix du cœur

de les décourager d'avoir une activité rémunérée, renforcer leur indépendance financière et les prémunir contre la précarité en cas de divorce ou à la retraite. Pour un tiers de la population, la réforme sera financièrement neutre aujourd'hui, mais pourrait devenir gagnante demain. La situation fiscale ne dépendra plus des choix sentimentaux. Dans une société où les parcours de vie sont de moins en moins linéaires, cette stabilité pourrait bien valoir de l'or.

Restent 14% qui paieront davantage. Mais remettons les choses en perspective: beaucoup d'entre eux bénéficieraient jusqu'ici d'un avantage fiscal grâce au bonus mariage. Ils n'auront rien à rembourser: désormais, ils seront simplement imposés comme tout le monde. Au final, seule une infime minorité très aisée sera soumise à un barème plus élevé afin d'équilibrer la réforme. ■

Les opposants agitent surtout deux arguments. Premier refrain: elle coûterait trop cher. Tant le PLR, attaché aux finances immaculées, que le PS, hostile aux pertes fiscales, ont jugé cette réforme supportable. Et l'argument surprend d'autant plus que la contre-proposition (l'initiative dite «du Centre») coûterait au minimum deux fois plus cher selon les chiffres officiels. Deuxième refrain: elle créerait de nouvelles injustices. Là, on frise la mauvaise foi. La solution du Centre supprimerait certes la discrimination négative du mariage (sans toutefois corriger la surtaxation du deuxième revenu) mais conserverait la discrimination positive. Avec ce modèle, les couples mariés pourraient éviter d'être pénalisés lorsque le système leur est défavorable, tout en conservant leur avantage lorsqu'il leur est favorable.

Qu'est-ce qui est le plus injuste: demander à une infime minorité très aisée de contribuer un peu plus, ou permettre aux couples mariés de bénéficier d'un traitement de faveur en raison de leur état civil?

Le monde évolue. En Suisse, les ménages d'une personne ont quadruplé depuis 1970. Un mariage sur deux se termine par un divorce et 30% des unions sont des remariages. Le vieillissement de la population augmente le nombre de veuves et de veufs, tandis que les jeunes privilégient de plus en plus le célibat pour se consacrer à leurs études et à leur carrière.

C'est la réalité de 2026. On peut être nostalgique du passé et préférer un modèle familial à un autre. Mais alors il faut l'assumer de façon transparente. L'initiative du Centre ne vise ni l'égalité ni l'équité, elle vise à favoriser un état civil, le mariage, grâce à un «susucré» fiscal. L'imposition individuelle, elle, repose sur un principe simple et moderne: l'Etat doit être neutre et le fisc n'a pas à orienter les choix du cœur. ■